

Etudes d'impact et patrimoine mondial

05 décembre 2017

Wolfgang Borst

DGALN - DHUP

Sous-direction de la qualité du cadre de vie

Bureau des paysages et de la publicité

Pôle patrimoine mondial



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
mondial
en France

« Les études d'impact sur le patrimoine mondial constituent une des priorités les plus cruciales de cette Convention. »

Centre du Patrimoine Mondial, 20 nov. 2015





Un cadre réglementaire national cohérent avec la Convention

→ une approche globale

→ *la commodité du voisinage, la santé, la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique*

→ *les paysages importants du point de vue historique, culturel et archéologique*

→ *concerne l'ensemble des patrimoines bâtis, paysagers et*

naturels

→ procédures distinctes pour les plans, programmes et les projets

→ dans le respect des engagements de la Convention

au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national





Un cadre réglementaire national cohérent avec la Convention

→ une notion de valeur présente mais peu courante

« une description [préalable] des **caractéristiques principales**, de la **valeur** et de la **vulnérabilité** de la zone »

→ pas d'objectifs de préservation opérationnels

→ La VUE peut-elle être objectivée ?

→ Peut-on briser le tabou du patrimoine mondial ?



Réhabiliter le pouvoir de la VUE

La Valeur Universelle Exceptionnelle – à quoi ça sert?

- ➔ « **Valeur** » – Cela signifie qu'il faut définir en quoi le bien est **précieux**. Il s'agit d'établir son importance sur la base de critères clairs et cohérents, y compris l'évaluation de son **intégrité**.
- ➔ « **Universelle** » – La portée de la Convention est mondiale de par l'importance des biens à protéger mais aussi de son **importance pour les peuples du monde entier**. Les sites ne sauraient être considérés comme étant de valeur universelle exceptionnelle du seul point de vue national ou régional.
- ➔ « **Exceptionnelle** » – Le site doit être **exceptionnel**. La Convention du patrimoine mondial définit la **géographie de ce superlatif** – il s'agit des biens, « **naturels et culturels, les plus exceptionnels de la Terre.** »

une méthodologie

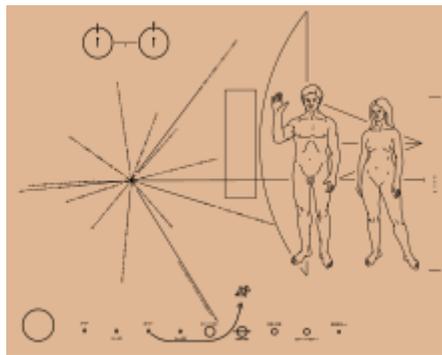
- ➔ **réplicable/adaptable à tout type de bien**
- ➔ **qui dépasse le clivage Culture/Nature**
- ➔ **qui met la VUE au centre**



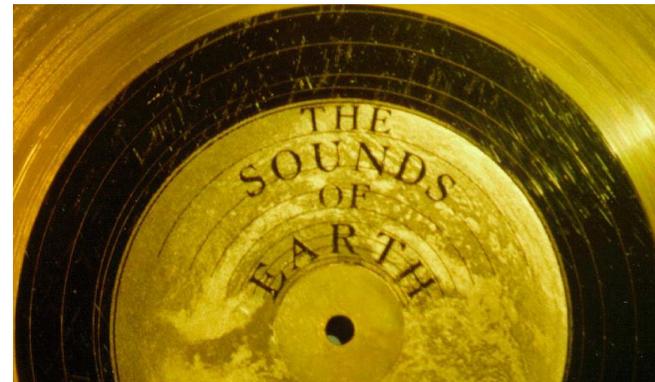
Réhabiliter le pouvoir de la VUE

La Valeur Universelle Exceptionnelle – à quoi ça sert?

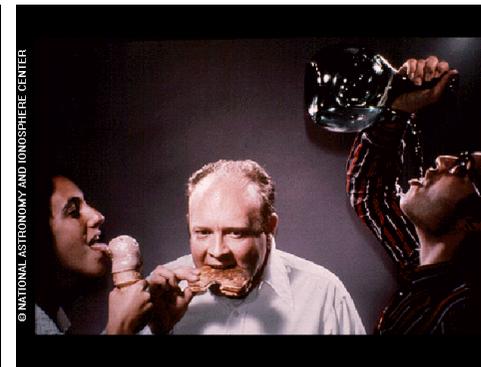
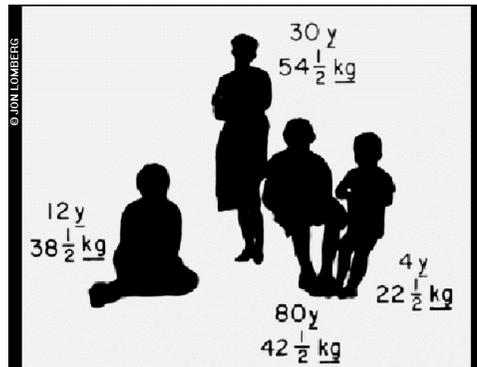
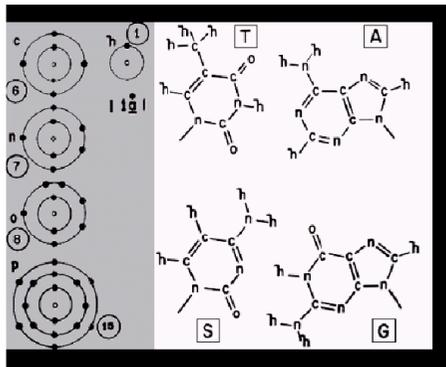
Des tentatives d'expression d'une information universelle : les bouteilles à la mer interstellaires



Plaque de Pioneer 1972-1973



Voyager golden record 1977



➔ Nécessaire hiérarchisation/synthèse de l'information



Réhabiliter le pouvoir de la VUE

La Valeur Universelle Exceptionnelle – à quoi ça sert?

⇒ **Fondement de la reconnaissance internationale**

- ⇒ décrit le bien et **démontre pourquoi le bien est reconnu et protégé au niveau international le plus élevé**
- ⇒ interprétation du patrimoine dans un contexte mondial

⇒ **Faire évoluer et partager la connaissance**

- ⇒ reconnaît l'évidence d'un patrimoine
- ⇒ **fait avancer la perception collective du patrimoine**

« Connaitre son ignorance est la meilleure part de la connaissance »

⇒ **encourage à améliorer la connaissance et la préservation**

« On ne s'aperçoit pas toujours que l'on parcourt chaque jour un nouveau chemin »
Paulo Coelho



Réhabiliter le pouvoir de la VUE

La Valeur Universelle Exceptionnelle – à quoi ça sert?

- ⇒ **Doit être compréhensible par tous**
 - ⇒ Permet de **faire connaître l'importance du bien**
 - ⇒ **Informe l'ensemble des acteurs sur ce qui doit être préservé**
 - ⇒ Permet de **sensibiliser les habitants** et visiteurs
 - ⇒ Définit les **principes de protection, de préservation** et de valorisation

- ⇒ **Traduire la VUE en objectifs de préservation opérationnels**

- ⇒ **Encourager la prise en compte croissante du patrimoine mondial auprès des services instructeurs et des pétitionnaires**



Réhabiliter le pouvoir de la VUE

Exemple du référentiel Vauban

« Près de dix ans après l'inscription, force est de constater que la déclaration de VUE **nécessite une réappropriation par les acteurs** et que la **DVUE est trop générale pour permettre une bonne compréhension des attributs** propres aux 12 composantes du bien sériel.

Choix de la série : quels critères de sélection ?

- ➔ exemple les plus représentatifs et les mieux conservés
- ➔ la qualité de l'environnement paysager

1. Analyse historique et patrimoniale : typologie, grandes entités, caractéristiques majeures, contribution à la VUE

2. Abords et contexte urbain/paysager : vues entrantes et sortantes majeures, description, relations du bien avec son

3. Caractéristiques et valeurs secondaires : valeurs commémoratives, historiques, symboliques, usages et tradi



Intégration des objectifs de préservation dans le plan de gestion

Contenus minimaux d'un plan de gestion

- ➔ **Engagement des acteurs** pour mettre en œuvre le plan
- ➔ Évaluation initiale et état factuel de la valeur universelle exceptionnelle
- ➔ Présentation des **problèmes et défis** pour le maintien des valeurs du bien et de son intégrité (dans son contexte géographique local et socio-économique)
- ➔ **Ambition à long terme** pour le bien
- ➔ **Cadre réglementaire** et mesures à mettre en œuvre ou à introduire, ressources humaines et financières nécessaires, pour garantir l'intégrité du bien
- ➔ **Plan d'actions** (mesures de gestion)
- ➔ **Evaluation et suivi** (indicateurs opérationnels)

➔ **Des objectifs de préservation à redéfinir**



Cahier des charges de l'étude d'impact sur la VUE

1 - rappeler les valeurs et concepts de références exprimés par la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien

VUE et valeurs essentielles des critères

2 - proposer une typologie des attributs physiques majeurs de la VUE en fonction de leur contribution à la VUE du bien

éléments bâtis, constructions paysagères ponctuelles ou étendues.

Exemple « Coteaux, maisons et caves de Champagne » :

*le bien est constitué de **3 « ensembles »** soit le bassin d'approvisionnement que forment les coteaux historiques et emblématiques, les unités de production (les caves souterraines) et les espaces de commercialisation (les maisons de Champagne), ces trois ensembles représentent chacun une facette fonctionnelle du paysage culturel.*



Cahier des charges de l'étude d'impact sur la VUE

3 - évaluer les sensibilités de chacun des attributs physiques identifiés

Apporter un argumentaire précis qui justifie du niveau de sensibilité attribué. Les sensibilités pourront être estimées selon :

- les caractéristiques de l'attribut

Quelles sont les caractéristiques (topographie, dimensions, textures, ouverture...)? L'attribut contribue-t-il à un ensemble bâti ou paysager ou est-il isolé ? Observe-t-on une composition paysagère, des perspectives ou une scénographie de l'attribut par rapport au paysage environnant ? Les attributs physiques du bien sont-ils interdépendants ? Sur quels attributs ou caractéristiques du paysage s'appuie la composition ? Le paysage ou l'attribut est-il plutôt « ouvert » ou « introverti »?

- sa contribution à la VUE du bien :

L'attribut est-il un élément qui participe à la reconnaissance internationale du bien ? Cet attribut est-il majeur pour la reconnaissance et la préservation de la VUE ?

4 - définir des principes de préservation de la VUE aux échelles concernées :

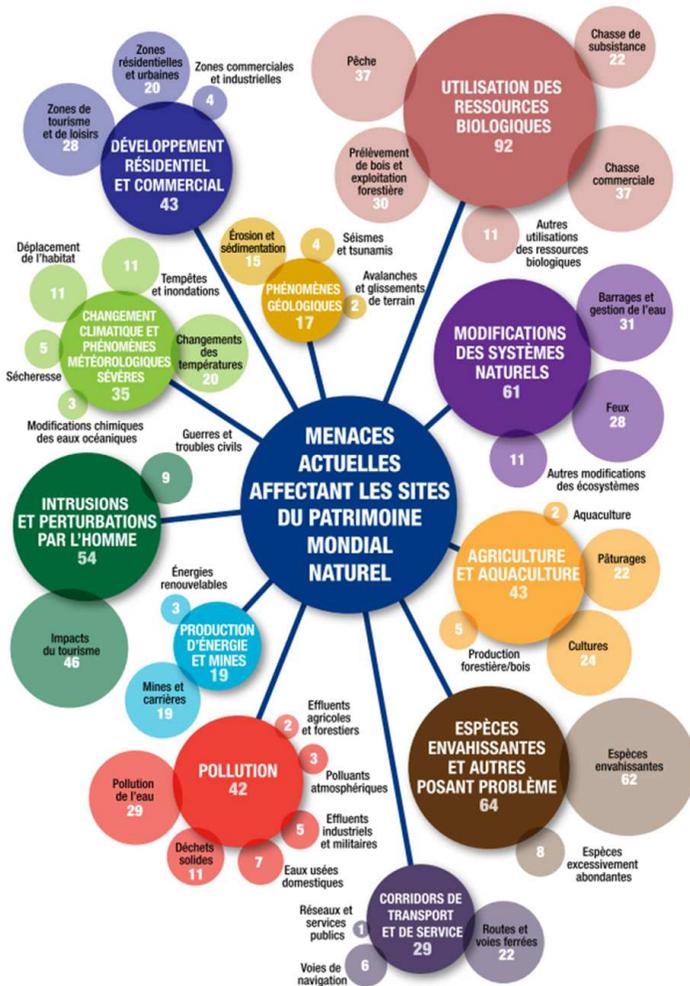
Définir **différentes échelles** :

- l'élément ou de l'ensemble bâti
- la zone cœur du bien et/ou du paysage d'approche du bien.



Cahier des charges de l'étude d'impact sur la VUE

Canevas à intégrer aux plans de gestion



Horizon du patrimoine mondial de l'UICN 2014

Sur quoi repose la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien ? Comment s'exprime-t-elle spatialement, quels en sont les attributs physiques et quels sont les liens entre les attributs?

Le projet ou la menace sont-ils de nature à modifier un ou plusieurs attributs du bien ? Quelle est la contribution à la VUE du bien de cet attribut (ou cet ensemble d'attribut ?

L'authenticité et/ou l'intégrité (tous les attributs sont présents et en bon état) du bien est-elle menacée ?

Est-il possible d'envisager une solution alternative afin d'éviter, réduire ou compenser les impacts sur la VUE du bien ?



Intégrer des objectifs de préservation opérationnels aux plans de gestion

Privilégier la méthode plutôt qu'une réforme réglementaire

Définition d'objectifs de préservation et du cahier des charges de l'étude d'impact PM



Intégration au sein des plans de gestion



Porter à connaissance des documents réglementaires loi LCAP (2016)



Information systématique dans le cadre des études d'impact





Le développement de l'éolien un enjeu national

- ✦ L'éolien : un objet qui cristallise une problématique globale de conciliation de politiques publiques

enjeux

- ✦ Concilier préservation des biens du patrimoine mondial et développement des énergies renouvelables
- ✦ Etre en mesure de démontrer pourquoi, comment et dans quelles conditions un projet éolien serait susceptible de porter atteinte à la VUE d'un bien
- ✦ Disposer d'une doctrine et d'une expertise technique solides

expériences

- ✦ Aire d'influence Paysagère adoptée : Mont Saint-Michel et sa baie
- ✦ Aires d'influence Paysagère en cours : Basilique et colline de Vézelay
Coteaux, maisons et caves de Champagne
- ✦ Etudes d'impact sur la VUE de projets éoliens : Saline royale d'Arc-et-Senans
Basilique et colline de Vézelay
Coteaux, maisons et caves de Champagne
- ✦ Projets éoliens et projets patrimoine mondial : Plages du débarquement
Sites mémoriels de la Grande Guerre
Forteresses de montagne



Rendre la VUE opérationnelle

projet éolien



Saline royale d'Arc-et-Senans

De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans, la production du sel ignigène



Rendre la VUE opérationnelle





Rendre la VUE opérationnelle





Rendre la VUE opérationnelle

Analyse de la Valeur universelle exceptionnelle



Le côté introverti et la perfection formelle de la « cité idéale » doivent être préservés

La présence du bâtiment dans le site doit demeurer forte et première : le projet est conçu comme isolé dans l'écrin d'un paysage agreste, qu'il convient de préserver de la concurrence d'éléments imposants

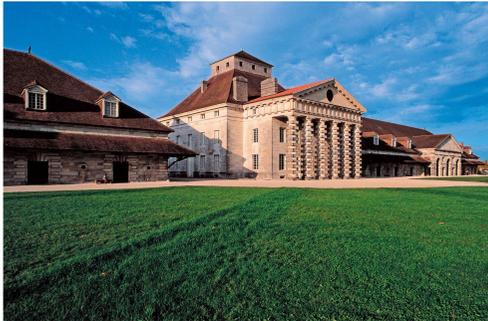
- L'inscription du bâtiment dans le site, affirmée par la composition axiale prévue par l'architecte, doit rester marquée, lisible, et remplir son rôle fédérateur. L'axe principal doit conduire à la Saline et préparer à la découverte du monument
- Les éléments fonctionnels, complémentaires des salines et permettant l'apport de matière première et d'énergie doivent pouvoir être appréhendés au moins ponctuellement dans le cadre d'un parcours non perturbé de façon permanente et répétitive



Rendre la VUE opérationnelle

Analyse de la Valeur universelle exceptionnelle

- Le côté introverti et la perfection formelle de la « cité idéale » doivent être préservés



La présence du bâtiment dans le site doit demeurer forte et première : le projet est conçu comme isolé dans l'écrin d'un paysage agreste, qu'il convient de préserver de la concurrence d'éléments imposants

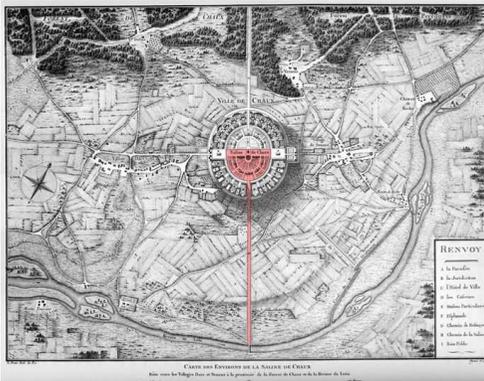
- L'inscription du bâtiment dans le site, affirmée par la composition axiale prévue par l'architecte, doit rester marquée, lisible, et remplir son rôle fédérateur. L'axe principal doit conduire à la Saline et préparer à la découverte du monument
- Les éléments fonctionnels, complémentaires des salines et permettant l'apport de matière première et d'énergie doivent pouvoir être appréhendés au moins ponctuellement dans le cadre d'un parcours non perturbé de façon permanente et répétitive



Rendre la VUE opérationnelle

Analyse de la Valeur universelle exceptionnelle

- Le côté introverti et la perfection formelle de la « cité idéale » doivent être préservés
- La présence du bâtiment dans le site doit demeurer forte et première : le projet est conçu comme isolé dans l'écrin d'un paysage agreste, qu'il convient de préserver de la concurrence d'éléments imposants



L'inscription du bâtiment dans le site, affirmée par la composition axiale prévue par l'architecte, doit rester marquée, lisible, et remplir son rôle fédérateur. L'axe principal doit conduire à la Saline et préparer à la découverte du monument

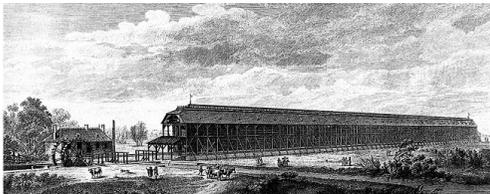
Les éléments fonctionnels, complémentaires des salines et permettant l'apport de matière première et d'énergie doivent pouvoir être appréhendés au moins ponctuellement dans le cadre d'un parcours non perturbé de façon permanente et répétitive



Rendre la VUE opérationnelle

Analyse de la Valeur universelle exceptionnelle

- Le côté introverti et la perfection formelle de la « cité idéale » doivent être préservés
- La présence du bâtiment dans le site doit demeurer forte et première : le projet est conçu comme isolé dans l'écrin d'un paysage agreste, qu'il convient de préserver de la concurrence d'éléments imposants
- L'inscription du bâtiment dans le site, affirmée par la composition axiale prévue par l'architecte, doit rester marquée, lisible, et remplir son rôle fédérateur. L'axe principal doit conduire à la Saline et préparer à la découverte du monument



Les éléments fonctionnels, complémentaires des salines et permettant l'apport de matière première et d'énergie doivent pouvoir être appréhendés au moins ponctuellement dans le cadre d'un parcours non perturbé de façon permanente et répétitive



Décliner des objectifs de préservation





Décliner des objectifs de préservation



-  Bien_UNESCO
Basilique et colline de Vezelay
-  Zone tampon du Bien_UNESCO
-  Monuments historiques
-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  CCAVM
-  Communes
-  Départements



Décliner des objectifs de préservation

Objectifs de l'étude AIP :

- Concilier la protection du bien et le développement éolien
- Caractériser et « spatialiser » la Valeur Universelle et Exceptionnelle du bien
- Améliorer la prise en compte de la Valeur Universelle et Exceptionnelle dans les dossiers d'étude d'impact
- Doter les services de la DREAL d'une étude robuste pour instruire les demandes d'autorisations

Démarche de l'étude AIP :

- Traduction de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien
- Identification et analyse des vues entrantes sur le bien
- Identification et analyse des vues sortantes depuis le bien



Décliner des objectifs de préservation

Traduction de la Valeur Universelle Exceptionnelle :

Intégrité paysagère de la colline

➔ Recensement des lieux ayant une signification au regard de la Valeur Universelle et Exceptionnelle du bien

➔ Analyse des points de vue depuis les terrasses de la basilique, le cimetière et les remparts (lieu de contemplation)





Décliner des objectifs de préservation

Traduction de la Valeur Universelle Exceptionnelle :

un haut lieu de spiritualité et de pèlerinage

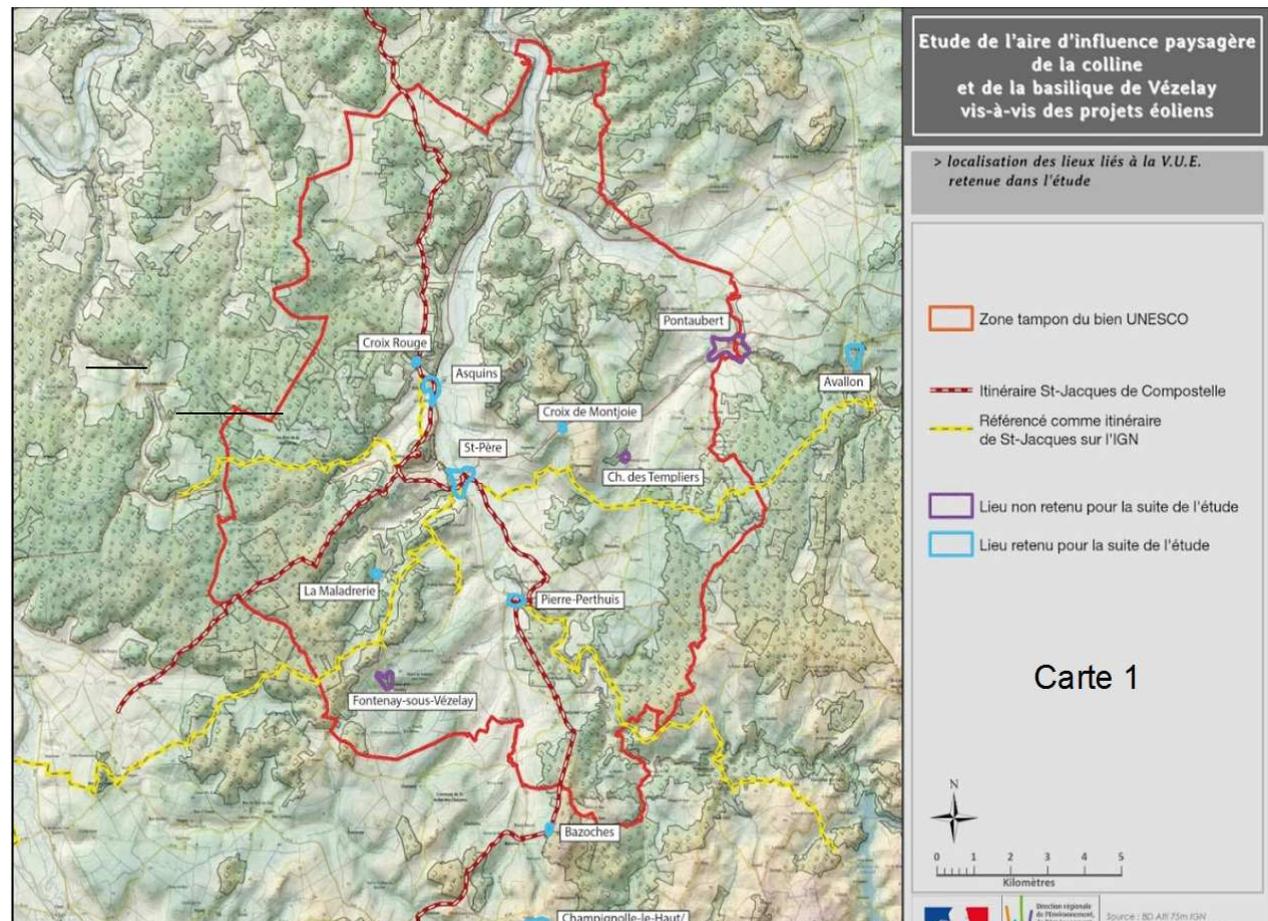
➔ Recensement des lieux ayant eu un lien avec le pèlerinage au Moyen-âge (Chemin de St Jacques de Compostelle, croix, montjoies, églises, abbayes, villages, axe historique Nord).





Décliner des objectifs de préservation

- ➔ Recensement des lieux en lien avec la pratique de pèlerinage
 - l'axe Nord depuis Paris vis Asquins présente une dimension historique majeure
 - la madeleine et l'église d'Asquins sont inscrites au titre des Chemins de St-Jacques

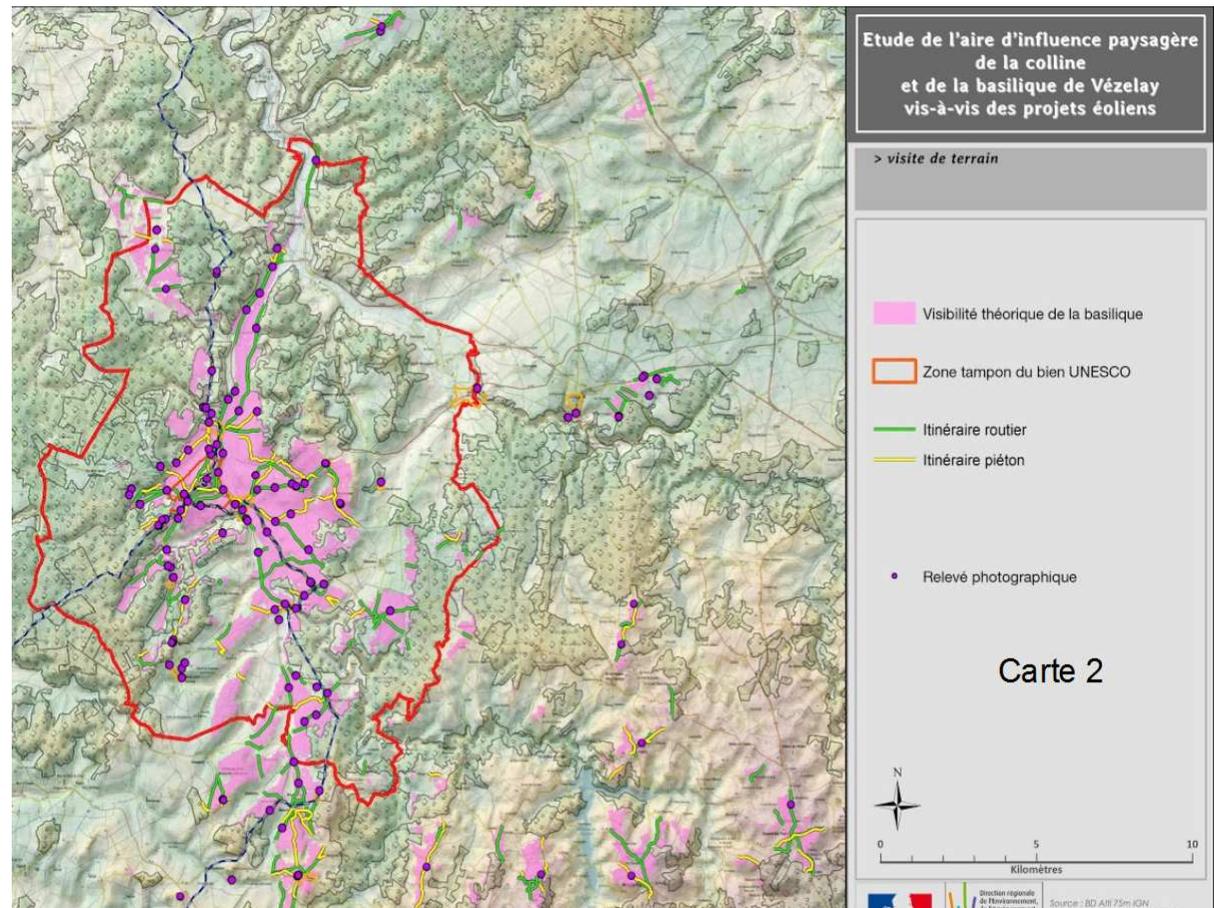




Décliner des objectifs de préservation

➔ Analyse des « vues entrantes »

- points de vue sur la colline et basilique (« où l'on voit Vézelay »): **zonage en rose**
- sélection de points de vue représentatifs

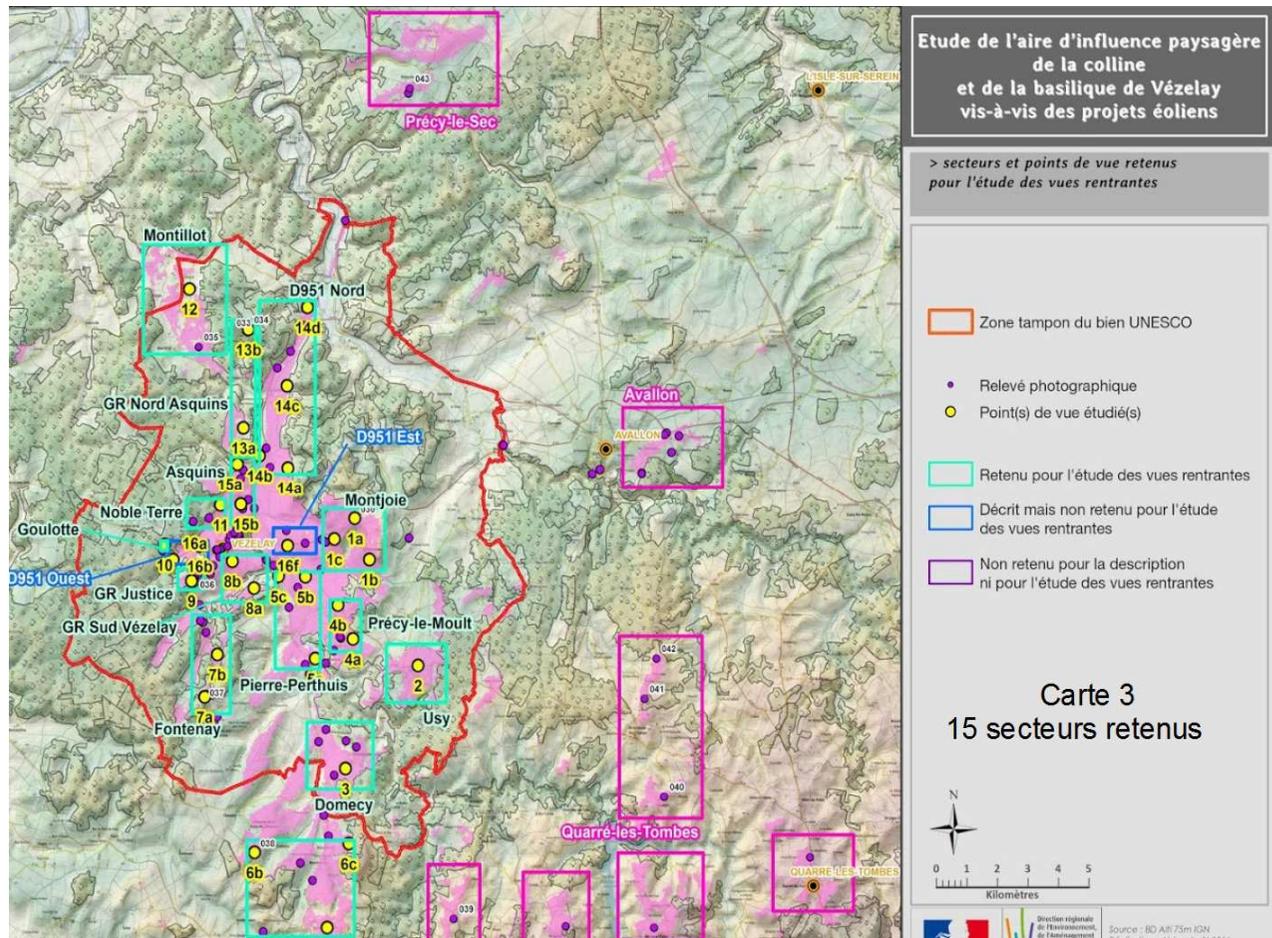




Décliner des objectifs de préservation

➔ Analyse des « vues entrantes »

- points de vue sur la colline et basilique (« où l'on voit Vézelay »): zonage en rose
- sélection de 30 points de vue représentatifs pour 15 secteurs

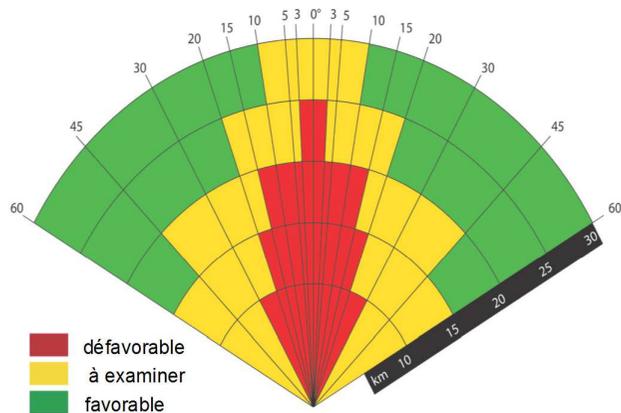




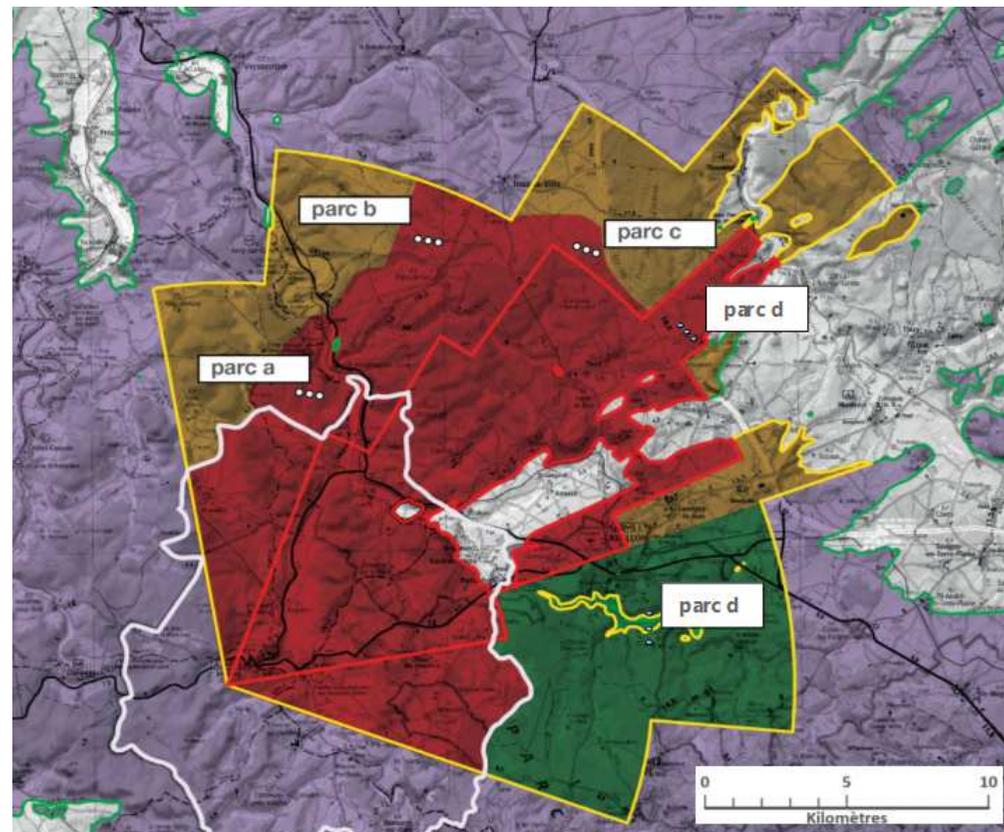
Décliner des objectifs de préservation

➔ Analyse des « vues entrantes »

- Définition de la sensibilité à l'implantation de l'éolien à partir d'une **approche géomatique** et de simulations photographiques



 Zone de covisibilité

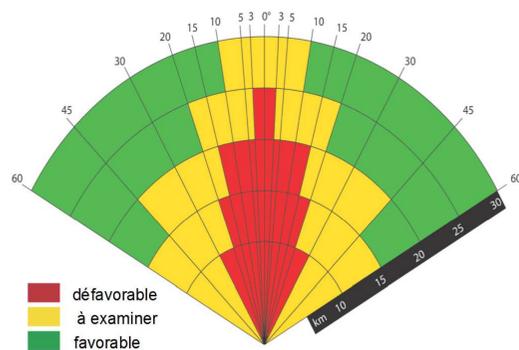




Décliner des objectifs de préservation

➔ Analyse des « vues entrantes »

- définition de la sensibilité à l'implantation de l'éolien à partir d'une approche géomatique et de **simulations photographiques**



Secteur GR Justice (sensibilité forte)



Parcs [a], [b] Les éoliennes viennent d'une part modifier les rapports d'échelle avec les reliefs environnants la basilique et d'autre part, modifier la focalisation vers la basilique.

Parc [c] Les éoliennes présentent un risque de visibilité dans le champ visuel de la basilique, avec un risque de dénaturation de la focalisation vers la basilique.

Parc [d] Si la basilique elle-même masque une partie des éoliennes, celles-ci présentent un risque de visibilité dans le champ visuel direct de la basilique.



Merci de votre attention





Coordonnées extranet



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
mondial
en France

Réseau Patrimoine Mondial

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

<http://extranet.patrimoinemondial.din.developpement-durable.gouv.fr>

Identifiant : **patrimoinemondial**

Mot de passe : **extra@patrimoinemondial**

Adresse : **pole-patrimoine-mondial@developpement-durable.gouv.fr**